



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 2 -
SÉANCE N° 513 DU 27 JUIN 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ARTISTE CONSTANCE BOULAY

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 20 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle n° 1 du Palindrome de Saint-Nicolas situé 25 rue Albert Einstein à Laval, en séance publique, sous la présidence de M. Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 24), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Marie Boisgontier, Solange Bruneau, Éric Paris, Georges Hoyaux, Laurent Paviot, Catherine Roy (à partir de 18 h 20), Nadège Davoust, Caroline Garnier, Sébastien Buron (jusqu'à 20 h 02), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino (à partir de 18 h 41), Kamel Oghi, Rihaoui Chanfi, Ludvine Leduc, Noémie Coquereau, Paul Le Gal-Huamé, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 10), Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, James Charbonnier, Chantal Grandière, Lucile Perin et Henri Renié (jusqu'à 19 h 27), conseillers municipaux.

Étaient représentés

Marjorie François a donné pouvoir à Lucie Chauvelier, Camille Petron a donné pouvoir à Patrice Morin, Michel Neveu a donné pouvoir à Florian Bercault, Geneviève Pham-Sigmann a donné pouvoir à Antoine Caplan, Sébastien Buron a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul (à partir de 20 h 02), Didier Pillon a donné pouvoir à Chantal Grandière (à partir de 19 h 26), Pierrick Guesné a donné pouvoir à Didier Pillon (jusqu'à 19 h 26), Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Soultani, Vincent d'Agostino a donné pouvoir à Lucile Perin, Henri Renié a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul (à partir de 19 h 27).

Sébastien Buron et Lucile Perin sont désignées secrétaires.

Compte rendu analytique de séance affiché le vendredi 1^{er} juillet 2022.

Mise en ligne sur Internet le 04/07/2022

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 27 JUIN 2022

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LAVAL ET L'ARTISTE
CONSTANCE BOULAY

Rapporteur : Marie Boisgontier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que dans le cadre de sa politique de soutien à la création, la ville de Laval met à disposition d'artistes des locaux afin d'encourager et développer leur activité de création, participant de fait au rayonnement du territoire,

Que la ville de Laval propose à l'artiste Constance Boulay une mise à disposition du local "la Maison des Maires" pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juin 2022,

Qu'en contrepartie, l'artiste s'engage à effectuer des temps de rencontre avec le public sur des temps de médiation de son art en collaboration avec le MANAS,

Qu'une convention doit être établie à cet effet afin de définir les modalités de partenariat entre la ville et l'artiste,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La mise à disposition par la ville de Laval à l'artiste Constance Boulay du local "La Maison des Maires", à compter du 1^{er} juin 2022, pour une durée d'un an, est approuvée.

Article 2

L'artiste s'engage à effectuer des temps de rencontre avec le public sur des temps de médiation de son art en collaboration avec le MANAS.

Article 3

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention afférente, ainsi que tout document à cet effet et tout avenant.

Article 4

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault